

COMMUNAUTÉ DE
DÉVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE AUSTRALE

VISION 2050



Une région.
16 nations.
Vers un futur commun.



TABLE DES MATIÈRES

- 1 INTRODUCTION**
- 2 APERÇU DE LA VISION DE LA SADC**
- 3 FONDATION ET PILIERS DE LA VISION 2050**
- 4 FONDATION**
Paix, sécurité et bonne gouvernance
- 5 PILIER I**
Développement industriel et intégration des marchés
- 6 PILIER II**
Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale
- 7 PILIER III**
Développement du capital social et humain
- 8 QUESTIONS TRANSVERSALES**
Genre, jeunesse, environnement et changement climatique, et gestion des risques de catastrophes

Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Plot 54385 CBD Square
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tél. : +267 395 1863
Courriel : registry@sadc.int
Site Internet : www.sadc.int

Facebook : facebook.com/sadc.int
Twitter : [@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)
Instagram : [@sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)
YouTube : youtube.com/sadc.int

©SADC 2020

ISBN 978-99968-514-7-6

Les informations contenues dans cette publication peuvent être reproduites, utilisées et partagées avec le plein consentement de l'éditeur, le Secrétariat de la SADC.

Référence : Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Gaborone, Botswana, 2020.

À propos de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et maintenue par les pays d'Afrique australe visant la promotion de la coopération socio-économique, politique et sécuritaire entre ses États membres et à favoriser l'intégration régionale afin de parvenir à la paix, stabilité et richesse. Les États membres sont : l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République Démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.



INTRODUCTION



Il m'échoit l'honneur de vous présenter la Vision 2050. Il s'agit du résultat d'un processus consultatif complet marquant une nouvelle étape dans nos efforts de promotion de la coopération et l'intégration régionale.

Alors que la SADC célèbre son 40e anniversaire, nous faisons le point sur les réalisations et défis passés. C'est l'occasion pour nous de redoubler nos efforts pour le maintien de la paix, la sécurité et la transformation socio-économique de la région. À l'avenir, cette région s'appuiera sur la Vision 2050 de la SADC, qui consiste à créer, à l'horizon 2050, une région industrialisée pacifique, inclusive, compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté.

La réalisation de la Vision 2050 dépendra des actions et mesures que nous entreprendrons en tant que gouvernements, secteur privé, société civile et individus à l'aide des plans stratégiques à court et moyen terme. Le soutien et l'engagement collectifs de l'ensemble de la région sont nécessaires pour une planification et concrétisation efficace de l'avenir que nous souhaitons pour nous-mêmes et les générations futures. Bien qu'intimidante, la tâche n'est pas insurmontable, car nous sommes un peuple doté de la capacité durable de création d'une Communauté résilient qui peut se targuer de réalisations importantes et de la capacité enviable de maintenir une coexistence pacifique à partir de notre diversité sociale. La réalisation de la Vision 2050 ne sera donc pas un rêve insaisissable, mais une réalité tangible dont nous serons fiers.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude à l'endroit de toutes les parties prenantes au sein des États membres de la SADC, les partenaires coopérants et le secrétariat de la SADC pour leur contribution à la préparation de cette Vision qui, je le crois, permettra à la région d'atteindre des sommets toujours plus exaltants. Nous avons tous l'occasion de travailler ensemble pour l'obtention des résultats et impacts visibles sur la qualité et le niveau de vie de notre population. Je demande instamment que nous adoptions la Vision 2050 et que nous prenions la responsabilité de remplir nos rôles respectifs en tant que citoyens de notre chère Communauté.

S.E. Filipe Jacinto Nyusi
Président de la République du Mozambique
et Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe

APERÇU DE LA VISION DE LA SADC



Vision 2050 de la SADC

1. Nous rappelons la Vision à long terme de la SADC : une communauté régionale ayant un avenir commun et qui assurera le bien-être socio-économique, l'amélioration des niveaux et de la qualité de vie, la liberté et la justice sociale, ainsi que la paix et la sécurité des populations de l'Afrique australe, tel que consacré par le Traité.
2. À l'horizon 2050, nous envisageons une région industrialisée pacifique, inclusive et compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté.
3. Nous nous engageons à défendre les principes fondamentaux de la Communauté, à savoir : l'égalité souveraine de tous les États membres ; la solidarité, la paix et la sécurité ; les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ; l'équité, l'équilibre et l'intérêt commun ; et le règlement pacifique des différends.
4. Nous sommes résolus à la consolidation de la SADC dans la perspective de 2050 en tirant parti des domaines d'excellence et en mettant en œuvre les priorités pour parvenir à un développement socio-économique durable et inclusif, grâce à la bonne gouvernance et à une paix et sécurité durables dans la région, ainsi qu'à la levée de tout obstacle à une intégration plus poussée, et guidés par les objectifs et principes du Traité et du Programme de la SADC.
5. Nous soulignons que la Vision 2050 de la SADC est complémentaire de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et de ses projets phares et cadres continentaux.

FONDATION ET PILIERS DE LA VISION 2050

La Vision 2050 de la SADC est exprimée en trois piliers : I. *Développement industriel et intégration des marchés*, II. *Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale*, et III. *Développement du capital social et humain* ; et reposant sur une base solide de la paix, sécurité et bonne gouvernance.

Notre mission

Dans le cadre de la réalisation de la Vision 2050 de la SADC pour la Communauté, nous aspirons à :

- 1. Création** d'un environnement propice à la coopération et à l'intégration régionale, ainsi qu'à la libre circulation des biens, de la main-d'œuvre, des capitaux et services. À cet effet, la stabilité politique, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité doivent constituer la pierre angulaire des actions nationales et régionales.
- 2. Accélération** de la mobilisation des ressources au sein de la Communauté et des sources extérieures. La mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC dépend et dépendra fortement de la mobilisation réussie des ressources. Pour l'amélioration de la durabilité, des mécanismes seront mis en place pour passer d'une dépendance antérieure vis-à-vis des partenaires de coopération internationale à une approche plus diversifiée, mieux intégrée et complémentaire. À cette fin, une stratégie solide sera élaborée pour combler le déficit de financement qui est nécessaire pour la réalisation des aspirations dans le cadre des piliers élaborés dans cette Vision.
- 3. Amélioration** de la mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC par la réalisation effective des rôles et responsabilités assumés par les différents acteurs et entités à travers des réformes institutionnelles. Ces réformes auront lieu au niveau opérationnel. Le secrétariat de la SADC au niveau régional, ainsi que les comités nationaux et points de contact nationaux de la SADC au niveau national, feront l'objet d'un soutien et d'une réforme. Ceci permettra de s'assurer qu'ils disposent des capacités adéquates pour jouer leur rôle dans l'architecture de mise en œuvre du programme d'intégration régionale. L'établissement des relations solides entre les différents niveaux sera également une priorité pour maximiser l'efficacité de la mise en œuvre.
- 4. Renforcement** de la conformité des États membres par la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle et d'assurance de la conformité pour suivre les progrès de la mise en œuvre des programmes de la SADC et la conformité avec ses protocoles et instruments juridiques. Un mécanisme de conformité sur mesure sera élaboré pour la région. Celui-ci s'appuiera sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et sur d'autres mécanismes de conformité des communautés économiques régionales en Afrique et à l'échelle mondiale. Le succès de ce mécanisme repose sur la mise en place d'un organe de coordination solide (tel que le secrétariat de la SADC) et sur la coopération des États membres. Ce mécanisme viendra également renforcer les mécanismes existants cherchant à suivre et à faire évaluer les initiatives en cours dans la région. À titre d'exemple, le mécanisme de convergence et de surveillance macroéconomique de la SADC. Le Plan indicatif régional de développement stratégique (PIRDS) 2020-2030 de la SADC fera l'objet d'un examen et d'une évaluation réguliers, ce qui permettra l'application effective et authentique de la géométrie variable et facilitera les possibilités d'apprentissage actif et de bond raccourci technologique en tirant parti des technologies pertinentes et émergentes.
- 5. Amélioration** de la visibilité et sensibilisation comme moyen de susciter et maintenir l'intérêt, la prise de conscience et la participation des citoyens de la SADC à la conduite du programme d'intégration régionale.

FONDATION

Paix, sécurité et bonne gouvernance

À l'horizon 2050, la SADC doit atteindre des niveaux de paix et de stabilité plus élevés, permettant de mieux hiérarchiser, poursuivre et réaliser ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale.

Ainsi, nous nous engageons à :

- 1. Amélioration** des systèmes de prévention, de gestion et de résolution des conflits, avec des systèmes d'alerte rapide permettant le suivi et la surveillance des menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques.
- 2. Renforcement** de la coopération politique, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'État de droit, des droits de l'homme et de la sécurité humaine.
- 3. Renforcement** d'un système de défense et de sécurité collectif capable de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région.

PILIER I

Développement industriel et intégration des marchés



À l'horizon 2050, la SADC doit être une région industrialisée et intégrée, où les citoyens bénéficient équitablement des opportunités d'un marché régional stable, qui est à la mesure du Développement industriel accéléré de l'Afrique (DIAA), de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (SSTIA), de la Vision minière africaine (VMA), de l'Accélération du commerce intra-africain (ACI) et du Programme global de développement de l'agriculture africaine de l'UA, et qui est bien intégré dans la zone de libre-échange continentale africaine.

Ainsi, nous nous engageons à atteindre :

- Une économie régionale industrialisée reposant sur un environnement compétitif et facilitateur, comprenant des infrastructures et compétences, et exploitant durablement ses ressources naturelles en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation.
- Un secteur agricole transformé pratiquant une gestion durable de l'environnement et de ses ressources naturelles.
- Des économies bleues, vertes et circulaires interconnectées, intégrées et compétitives, développées durablement au profit de tous les citoyens de la SADC.
- Une intégration régionale approfondie du marché, connectée aux marchés continentaux et mondiaux.
- Intensification de l'intégration des marchés financiers, de la coopération monétaire et des investissements.
- Renforcement de la stabilité et convergence macroéconomiques.

PILIER II

Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale



À l'horizon 2050, la SADC doit disposer de services et réseaux d'infrastructure transfrontaliers efficaces et performants, fondés sur la technologie, afin de soutenir et faciliter une intégration régionale plus poussée.

Ainsi, nous nous engageons au développement :

- Des infrastructures et réseaux de qualité, interconnectés, intégrés et sans discontinuité.
- Renforcement des capacités de conceptualisation, conception, construction, entretien et exploitation des infrastructures et services régionaux.
- Un accès accru à des infrastructures et services abordables.

PILIER III

Développement du capital social et humain



À l'horizon 2050, la SADC doit avoir une qualité de vie élevée, dans laquelle ses citoyens sont bien éduqués et jouissent d'une vie longue, saine et productive, renforçant le lien entre la croissance économique et le développement humain durable pour l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Cette base de capital humain forte et inclusive permettra aux citoyens de la SADC de jouer un rôle central dans le développement socio-économique de la région, grâce à une productivité accrue.

Ainsi, nous nous engageons au développement :

- Des systèmes de santé régionaux renforcés et harmonisés pour la fourniture des services de santé standardisés et accessibles à tous les citoyens et faire face aux menaces causées par les pandémies sanitaires.
- Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le bien-être socio-économique des populations de la région.
- Accès accru à une éducation de qualité et pertinente et au développement des compétences, notamment dans le domaine des sciences et des technologies, pour les citoyens de la SADC.
- Croissance de la création d'emplois avec des possibilités d'emploi décent pour un plein-emploi productif au sein de la région.
- Amélioration des conditions de vie de la population à travers la promotion de villes durables au sein de la région.

QUESTIONS TRANSVERSALES

Genre, jeunesse, environnement et changement climatique, et gestion des risques de catastrophes

À l'horizon 2050, la SADC doit être une communauté où les citoyens sont traités sur un pied d'égalité, indépendamment du genre, et où nos jeunes sont responsabilisés. Les décisions politiques seront fondées sur des données fiables et un engagement positif entre les États membres et les acteurs non étatiques, basé sur le respect mutuel.

Ainsi, nous nous engageons à/au :

1. L'**amélioration** de l'égalité de genre ainsi que de l'autonomisation et du développement de la gent féminine, et élimination de la violence fondée sur le genre.
2. Un système statistique régional **solide** et réactif pour soutenir les processus d'intégration régionale, notamment la mesure des progrès et de l'impact.
3. L'**intensification** du renforcement des capacités des jeunes et la participation des jeunes et personnes handicapées à tous les aspects du développement social et économique, et amélioration du bien-être des personnes âgées.
4. **Renforcement** de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.
5. L'**amélioration** de la gestion des risques de catastrophes à l'appui de la résilience régionale.
6. L'utilisation **durable** et conservation des ressources naturelles, ainsi qu'une gestion efficace de l'environnement.
7. L'**amélioration** des services de qualité en matière de VIH/SIDA pour la réalisation d'une génération sans SIDA dans la région.



Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana

Tél. : +267 395 1863, **Fax:** +267 397 2848/3181070

Site Internet : www.sadc.int

Courriel : registry@sadc.int

©2020 SADC Secretariat